

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 AVRIL 2021

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le jeudi 8 avril 2021 à 11 heures au siège social de la société, Boulevard El Béji Caïd Essebsi, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2020.*
- 2. Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice.*
- 3. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.*
- 4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.*
- 5. Affectation des résultats.*
- 6. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs.*
- 7. Renouvellement de mandat d'Administrateurs.*
- 8. Ratification de la nomination d'un membre du Comité Permanent d'Audit.*
- 9. Pouvoirs à donner.*

PROJET DE RESOLUTIONS

A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2020 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- *Monsieur Mohamed BOUSBIA*
- *Monsieur Guy DE CLERCQ*
- *Monsieur Jean Claude PALU*
- *La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie*

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de membre du Comité Permanent d'Audit Monsieur Selim RIAHI en remplacement de Monsieur Mustapha ABDELMOULA.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2020 :

RESULTAT NET AU 31/12/2020		<u>16 915 587,009</u>
RESULTATS REPORTEES		13 812 709,892
RESULTAT DISPONIBLE		<u>30 728 296,901</u>
	RELIQUAT 1	<u>30 728 296,901</u>
<i>Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau devenu disponible</i>		0,000
BENEFICES DISTRIBUABLES		<u>30 728 296,901</u>
DIVIDENDES 2020		16 800 000,000
	RELIQUAT 2	<u>13 928 296,901</u>
RESULTATS REPORTEES 2020		<u>13 928 296,901</u>

*Soit un dividende de 0,600 dinar par action, ou 60% du nominal.
La mise en paiement s'effectuera à partir*

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.